

Séance du 05 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 26 février 2019

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Séverine LANDRE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Philippe, SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Amélie PEREIRA

Secrétaire de séance : Christophe RONGET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2019.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* Choix de l'entreprise pour l'installation du producteur d'eau chaude à panneaux solaires au camping.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte de gestion - Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Xavier ANGLEYS, élu président de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du dit exercice :

1 - donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4 - arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif

Investissement	Dépenses	Prévues :	258 172.00 €
		Réalisées :	244 549.73 €
		Reste à réaliser :	1 400.00 €
	Recettes	Prévues :	258 172.00 €
		Réalisées :	158 104.74 €
		Reste à réaliser :	0.00 €
Fonctionnement	Dépenses	Prévues :	449 524.00 €
		Réalisées :	354 922.37 €
	Recettes	Prévues :	449 524.00 €
		Réalisées :	474 874.35 €
Résultat de clôture de l'exercice		Investissement :	-86 444.99 €
		Fonctionnement :	119 951.98 €
		Résultat global :	33 506.99 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 65 005.72 €

- un excédent reporté de : 54 946.26 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 119 951.98 €

- un déficit d'investissement de : 86 444.99 €

- un déficit des restes à réaliser de : 1 400.00 €

Soit un besoin de financement de : 87 844.99 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2018 : Excédent 119 951.98 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 87 944.99 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 32 006.99 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 86 444.99 €

Approbation du compte de gestion - Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif - Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier ANGLEYS, élu président de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du dit exercice :

1 – donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

Investissement	Dépenses	Prévues :	46 111.00 €
		Réalisées :	8 730.94 €
		Reste à réaliser :	37 880.00 €
	Recettes	Prévues :	46 111.00 €
		Réalisées :	13 799.94 €
		Reste à réaliser :	0.00 €
Fonctionnement	Dépenses	Prévues :	21 768.00 €
		Réalisées :	19 080.89 €
	Recettes	Prévues :	21 768.00 €
		Réalisées :	20 690.49 €
Résultat de clôture de l'exercice		Investissement :	5 069.00 €
		Fonctionnement :	1 609.60 €
		Résultat global :	6 678.60 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 466.28 €

- un excédent reporté de : 1 143.32 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 609.60 €

- un excédent d'investissement de : 5 069.00 €

- un déficit des restes à réaliser de : 37 880.00 €

Soit un besoin de financement de : 32 811.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2018 : Excédent 1 609.60 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 1 609.60 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 5 069.00 €

Approbation du compte de gestion - Hôtel du Port

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif - Hôtel du Port

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier ANGLEYS, élu président de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du dit exercice :

1 – donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

Investissement	Dépenses	Prévues :	52 715.00 €
		Réalisées :	52 714.24 €
		Reste à réaliser :	0.00 €
	Recettes	Prévues :	52 715.00 €
		Réalisées :	36 530.81 €
		Reste à réaliser :	0.00 €
Fonctionnement	Dépenses	Prévues :	43 859.00 €
		Réalisées :	25 224.02 €
		Recettes	Prévues :
		Réalisées :	43 859.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		Investissement :	-16 183.43 €
		Fonctionnement :	18 634.98 €
		Résultat global :	2 451.55 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Hôtel du Port

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 18 634.98 €

- un déficit reporté de : 0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 18 634.98 €

- un déficit d'investissement de : 16 183.43 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 16 183.43 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2018 : Excédent 18 634.98 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 16 183.43 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 451.55 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	16 183.43 €

Approbation du compte de gestion - Lotissement « le Vernay »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif - Lotissement « Le Vernay »

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier ANGLEYS, élu président de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du dit exercice :

1 – donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

Investissement	Dépenses	Prévues :	36 809.00 €
		Réalisées :	36 809.00 €
	Recettes	Prévues :	36 809.00 €
		Réalisées :	36 808.96 €
Fonctionnement	Dépenses	Prévues :	39 486.00 €
		Réalisées :	36 808.96 €
	Recettes	Prévues :	39 486.00 €
		Réalisées :	9 186.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		Investissement :	-0.04 €
		Fonctionnement :	-27 622.96 €
		Résultat global :	-27 623.00 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - Lotissement le Vernay

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 36 808.96 €

- un excédent reporté de : 9 186.00 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 27 622.96 €

- un déficit d'investissement de :	0.04 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.04 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2018 : déficit	27 622.96 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	27 622.96 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	0.04 €

Camping : contrat pour accroissement d'activité, nomination, dates d'ouvertures et tarifs

Dates d'ouverture et de fermeture

Les dates d'ouvertures pour le camping municipal est fixée au samedi 6 avril pour les touristes et au samedi 30 mars pour les permanents.

Les dates de fermeture pour le camping municipal est fixée au dimanche 13 octobre pour les touristes et au dimanche 27 octobre pour les permanents.

Création d'un contrat pour accroissement d'activité

Les dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal ayant été fixées, il est nécessaire de créer un contrat pour accroissement d'activité pour un agent contractuel à durée déterminée du 6 avril au 27 octobre à hauteur de 3 heures par jour.

Nomination

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le contrat pour accroissement d'activité à Madame Denise Sennepin et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

Baignade : création d'un poste de BNSSA et dates d'ouvertures

Dates d'ouvertures

Le Conseil Municipal fixe les dates d'ouvertures et de fermetures de la baignade du 6 juillet au 25 août.

Création d'un poste de BNSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour trouver un surveillant de baignade et à signer le contrat d'embauche.

Frais de déplacement : Annie Jardin

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer des indemnités forfaitaires de mission et de déplacement à Annie JARDIN, cantinière, selon les nécessités du service.

Frais de déplacement : Nelly Jonnon

Dans le cadre de son contrat Parcours Emploi Compétence et du programme de formation qui s'y rattache, Nelly JONNON a été inscrite à diverses formations dont la première partie s'est déroulée les 4 et 5 février à Yzeure. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge ses frais de déplacement et autorise Monsieur le Maire à lui rembourser.

Centre social du Donjon : demande de location des bateaux à pédales

Suite à la demande du centre social du Donjon pour la location de 2 bateaux à pédales le 25 mai 2019 dans le cadre de la manifestation « Allier Pleine Nature » destinée aux familles, le Conseil Municipal propose le tarif de 50€ par bateau et une caution de 500€. Etant entendu que le transport des bateaux sera à la charge du centre social.

Digoin Passion carpe : demande pour un enduro carpe

Considérant le très bon déroulement des enduros précédents, le Conseil Municipal fixe à 1 000€ la location du site pour l'enduro pêche du 30 mai au 2 juin organisé par l'association Digoin Passion Carpe. L'organisation reste à la charge de l'association.

Cimetière : reprise de concessions

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes : dans le cimetière communal, concession qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à au moins trois ans d'intervalle les 30 avril 2015 et 1 février 2019 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18, Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de ses successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal décide que les concessions délivrées ci-dessous dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon ; Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

N° et rang	N° concession	NOM	Constatation, état matériel de la concession
Rangée 8 Ancien cimetière est	214	Chandioux	Maçonnerie cassée Non entretenue
Rangée 1 Ancien cimetière nord-est	198	Laroche	Pas de tombe Non entretenue
Rangée 3 Ancien cimetière nord-est	253	Inconnu	Pas de tombe Non entretenue
Rangée 2 Ancien cimetière nord-ouest	74	Dumont	Maçonnerie et croix cassées Non entretenue
Rangée 1 Ancien cimetière nord-ouest	66	Minard	Maçonnerie et croix cassées Non entretenue
Rangée 1 Ancien cimetière nord-ouest	142/69	Bruet	Maçonnerie et croix cassées Non entretenue
Rangée 6 Ancien cimetière ouest	136	Deleze	Maçonnerie et croix cassées Non entretenue
Rangée 6 Nouveau cimetière sud	8	Geoffroy	Tombe affaissée Non entretenue

Investissement : Choix de l'entreprise pour le changement du producteur d'eau chaude au camping

Suite aux différents devis présentés, aux renseignements pris sur des campings similaires, le Conseil Municipal décide d'installer un producteur d'eau chaude alimenté par des panneaux solaires. Une petite chaudière à gaz sera toutefois installée pour pallier une éventuelle insuffisance d'ensoleillement à l'ouverture et en fin de saison. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Basset-Parizot pour un montant de 20 959.77€ HT, 25 151.72€ TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet investissement.